

N°2016-18045/DENV

Nouméa le 21 JUIL. 2016

**Comité Local d'Information et de Concertation**  
**de l'installation de stockage des déchets de Gadji**  
**Réunion du 20 mai 2016**

Le comité local d'information et de concertation (CLIC) de l'installation de stockage des déchets (ISD) de Gadji, située sur la commune de Païta s'est réuni, le 20 mai 2016 à Port-Laguerre - Païta (antenne de la direction du développement rural de la province Sud) de 14h00 à 17h00, selon l'ordre du jour suivant :

- *Accueil des participants*
- *Suivi des actions décidées lors du précédent CLIC*
- *Présentation des résultats de l'étude de l'état environnemental autour de l'ISD de Gadji*
- *Point sur l'avancée du dossier de stockage- inertage des cendres de Prony Energies - ISSV Vallon EST*
- *Présentation d'une fiche de situation et des perspectives globales du traitement et de la valorisation des cendres volantes*
- *Présentation d'une fiche relative à l'activité Draingom*
- *Présentation de la procédure d'enfouissement des déchets issus de l'incendie de Serdis-Ducos*
- *Modifications effectuées sur l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji*
- *Echanges / questions diverses*
- *Calendrier et points à aborder aux prochaines réunions du CLIC*

Il s'agit de la troisième réunion du CLIC. La liste des participants est fournie en annexe.

Les présentations faites en réunion sont disponibles sur le site internet de la province Sud (<http://www.province-sud.nc/content/18-pa%C3%Afta-csp-societe-caledonienne-de-services-publics?dospos=0>), ainsi qu'à la direction de l'environnement.

**Relevé de décisions**

*Nota bene, rappel* : Ne sont notées ici que les décisions prises par le CLIC en séance et les remarques formulées en séance sur les décisions du précédent CLIC, qui ne sont pas déjà prises dans le cadre des autres dispositions (réglementaires notamment). Les observations, réactions et commentaires des participants ne sont pas relevés s'ils n'ont pas donné lieu à une décision d'action.

Un tableau reprend toutefois les principales questions/réponses sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

<b>THEMES</b>	<b>DECISIONS</b>
Etude environnementale	Résultats de l'étude considérés comme un premier état des lieux, non contestés mais en tenant compte de ses limites (cf. présentation) et des remarques/demandes formulées en séance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessité d'approfondir l'étude sanitaire par rapport au plomb en particulier, par une étude sur les habitudes des consommations alimentaires des populations de la zone, afin d'examiner les éventuels autres apports en contaminants. La province Sud relaye la demande auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, compétente en matière de santé publique, et en rendra compte au CLIC ;</li> <li>- l'éventuel renouvellement de toute ou partie de cette étude sera examiné en fonction du contexte et des résultats de l'étude précitée ;</li> <li>- compléter le rapport avec des graphiques et des seuils pour l'ensemble des éléments analysés sur les sédiments, tel que celui présenté pour l'arsenic.</li> </ul>
Présentation technique du procédé DRAINGOM et exemples d'utilisation	La présentation du projet Draingom sera retransmise à EPLP. La CSP tient à disposition les études techniques sur le procédé et le produit, et organise une visite de la plateforme de traitement des pneumatiques usagés non réutilisables à laquelle les coutumiers et EPLP seront conviés.
Gestion des déchets et des suites de l'incendie de SERDIS	Les résultats des investigations environnementales et des analyses sur les échantillons de déchets acceptés à l'ISD seront mis en ligne sur le site internet de la province Sud. Les fiches des produits utilisés dans la cadre de la lutte contre les mouches seront transmises à EPLP.
Produit utilisé dans le cadre de la lutte contre les odeurs sur le site de l'incendie de SERDIS et sur l'ISD	Les fiches techniques des produits seront transmises à EPLP
ISSV cendres Prony	Une visite sur site sera organisée par Prony Energies
<b>PRESENTATION DETAILLEE DES RESULTATS DE L'ETUDE DE L'ETAT ENVIRONNEMENTAL AUTOUR DE L'ISD DE GADJI</b>	
<b>QUESTIONS</b>	<b>REPONSES</b>
<b>EAUX DE SURFACE</b>	
<b>EPLP</b> : Comment sont gérées les eaux pluviales sur l'ancien CET ?	<b>SOPRONER</b> : les lixiviats du CET sont récupérés via un drain et une cuve de récupération puis pompés et envoyés dans les bassins de lixiviats de l'ISD pour traitement.  <b>DENV</b> : le site est réhabilité avec une couche de couverture semi-perméable selon une pente minimale de 3% de manière à évacuer les eaux de ruissellement vers la baie de Gadji
<b>EPLP</b> : Ne serait-il pas nécessaire de réaliser des compléments d'analyses afin	<b>DASS</b> : les informations recueillies au travers de l'étude apparaissent suffisantes et aucun lien n'est établi entre l'ISD et la présence de salmonelles.

d'avoir une évaluation de l'impact sanitaire et connaître l'origine des salmonelles détectées dans les eaux de surface ?	SOPRONER : une ISD peut être à l'origine de salmonelles mais ce n'est pas caractéristique ni spécifique à ce type d'installation. De plus, aucune trace de salmonelles n'a été détectée en d'autres points de prélèvement situés en aval de l'ISD
: Un point P5 pourrait être créé côté Baie de Gadji pour les eaux de surface, au même endroit que TGD1 pour les sédiments.	Cette question sera étudiée dans le cadre de la prochaine révision de l'arrêté ICPE de l'ISD.
<b>SEDIMENTS</b>	
<b>EPLP</b> : Ne pas minimiser l'effet des teneurs élevées en Nickel et autres métaux dans les sédiments, du fait qu'elles sont liées au fond géochimique naturel de la NC. Les éléments pris isolément ne permettent pas de conclure sur un effet cumulé de ces éléments (effet cocktail). Il apparaît nécessaire de compléter et d'adapter la réglementation en matière de boues de dragage en province Sud, en fonction de ces éléments	Remarque à prendre en considération dans les éventuelles études ultérieures.
: sur la partie relative aux sédiments, il serait intéressant de compléter le rapport avec des graphiques représentant les résultats et les valeurs seuils pour l'ensemble des éléments, pas uniquement pour l'Arsenic	SOPRONER : n'ont été pris en compte que les éléments pour lesquels ses dépassements apparaissent.  Le rapport sera complété comme demandé.
<b>BIOINDICATEURS</b>	
<b>EPLP</b> : En l'absence de données de consommation sur cet organisme, il n'est pas possible de conclure à un risque peu probable de consommation des grisettes. Ce résultat est non recevable si on consomme d'autres organismes potentiellement contaminés par d'autres métaux.	<b>DASS</b> : la méthodologie employée par SOPRONER est standard et reconnue en ce qui concerne les hypothèses. De plus, par manque de données sur les habitudes de consommation spécifiques à la Nouvelle-Calédonie, il convient de retenir les mêmes hypothèses.
<b>EPLP</b> : Il n'existe actuellement aucune donnée sur les habitudes de consommation alimentaire propre à la Nouvelle-Calédonie. Ce problème de santé publique nécessite des études de terrain afin de connaître les	La province Sud relayera la demande auprès du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, compétente en matière de santé publique, et en rendra compte au CLIC.

<p>habitudes de consommation spécifiques en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>: cette étude permet d'avoir des premières références dont nous ne disposions pas auparavant. Il conviendrait d'étendre cette étude au Grand Nouméa, notamment en Baie de Nagnoni</p>	
<p><b>EPLP</b> : Cette étude présente un problème de représentativité d'échantillons en crabes</p>	<p>Malgré les efforts de pêche sur plusieurs semaines avec les habitants des tribus, certains lots n'ont effectivement pas pu être constitués d'autant de crabes que souhaité. Cela est considéré comme une des limites de cette étude.</p>
<b>MANGROVES</b>	
<p>: Qu'est ce qui explique la disparition d'une portion de mangrove ?</p>	<p>Il a été constaté des aménagements sur les tannes mais l'ISD de Gadji n'est pas lié à cette disparition.</p>
<b>AVANCEMENT DU PROJET D'INSTALLATION DE STABILISATION, DE STOCKAGE ET DE VALORISATION (ISSV) DES CENDRES DE PRONY</b>	
<b>QUESTIONS</b>	<b>REPONSES</b>
<p><b>EPLP</b> : Y'a-t-il eu une mise en concurrence pour le projet d'ISSV? Ce projet est-il définitif ?</p>	<p>PRONY ENERGIES : Il n'y a pas eu de mise en concurrence pour le projet d'ISSV car ce projet est issu d'un partenariat industriel qui devrait par ailleurs permettre une diminution du prix du kilowatt/heure</p> <p>Il s'agit de la solution la moins coûteuse par rapport à d'autres solutions.</p>
<p><b>EPLP</b> : Serait-il possible d'avoir d'autres données techniques concernant l'installation ?</p>	<p>Le dossier ICPE de l'ISSV est en ligne sur le site internet de la province Sud pendant la durée de l'enquête publique (<i>en cours au moment du CLIC</i>) sous le lien suivant : <a href="http://www.province-sud.nc/content/enquete-publique-exploitation-installation-stabilisation-stockage-valorisation-cendres">http://www.province-sud.nc/content/enquete-publique-exploitation-installation-stabilisation-stockage-valorisation-cendres</a></p>
<b>PRESENTATION DU PROJET DE REVALORISATION DES CENDRES EN BRIQUES DE BETON CELULAIRE</b>	
<b>QUESTIONS</b>	<b>REPONSES</b>
<p><b>EPLP</b> : Y-a-t-il de la radioactivité dans ces produits ?</p> <p>Les produits fabriqués ne devraient-ils pas faire l'objet de mesures de radioactivité, car le charbon australien est différent des charbons utilisés dans le cadre des études ?</p>	<p>Le procédé de brique de béton cellulaire est utilisé depuis de nombreuses années en Angleterre, notamment, et ne fait pas l'objet d'aucunes remarques particulières concernant les problèmes de radioactivité.</p>
<p><b>EPLP</b> / : Quelle est la proportion du gisement des cendres de Nouvelle-</p>	<p>L'ensemble des cendres produites en Nouvelle-Calédonie ne pourra être utilisé en raison du risque de déstabilisation du</p>

Calédonie qui pourra être utilisée pour la fabrication des briques ?	marché de la production de matériaux de construction.
<b>EPLP :</b> Quelles seront les quantités revalorisées ? Les cendres des autres usines du territoire peuvent-elles être utilisées dans ce but ? Combien de personnes seront employés pour l'ISSV et quel sera leur niveau de qualification ?	<p>En pleine capacité, l'installation peut traiter jusqu'à 50 000m<sup>3</sup> de cendres par an. Cependant, l'installation ne sera pas utilisée à sa capacité nominale mais à 40 ou 50% du volume maximal admissible. L'équilibre économique est atteint à environ 20 000m<sup>3</sup>/an</p> <p>La production de cendres étant d'environ 48 000 tonnes, 15 à 20% de ce gisement sera utilisé dans la fabrication des bétons cellulaires.</p> <p>Techniquement, les cendres de Prony Energies peuvent être utilisées dans ce procédé de revalorisation. A analyser pour les autres cendres, par rapport à leurs caractéristiques.</p> <p>En phase d'exploitation, l'ISSV devrait permettre la création de 12 à 15 emplois, dont 80 % d'ouvriers.</p>
<b><i>PRODUCTION D'UNE FICHE RELATIVE A L'ACTIVITE DRAINCOM</i></b>	
<b><i>QUESTIONS</i></b>	<b><i>REPOSES</i></b>
<p><b>EPLP :</b> Le produit Draingom remplace-t-il les galets de rivières utilisés pour drainer les fonds de casiers ? L'éco-participation sera elle augmentée ? Serait-il possible d'avoir une présentation technique du procédé et des exemples d'utilisation ?</p> <p>La période de suivi (15 ans) est-elle suffisante pour détecter les effets du vieillissement du produit ?</p>	<p>Le produit Draingom remplace effectivement les galets de rivière utilisés actuellement en fond de casier</p> <p>Pour l'instant il n'est pas question de revoir le coût de l'écoparticipation sur les pneumatiques usagés non réutilisables mais la question pourra être posée en fin d'année lors de la commission d'agrément.</p> <p>Les détails techniques du procédé ont été présentés lors du précédent CLIC. La présentation du projet Draingom sera retransmise à EPLP.</p> <p>La CSP tient à disposition les études techniques sur le procédé et le produit.</p>
<b><i>PRESENTATION DE LA PROCEDURE D'ENFOUISSEMENT DES DECHETS ISSUS DE L'INCENDIE DE SERDIS-DUCOS</i></b>	
<b><i>QUESTIONS</i></b>	<b><i>REPOSES</i></b>
<b>EPLP :</b> Comment ont été traités les déchets dangereux et les autres déchets ? Quelles analyses ont été réalisées ?	Les déchets dangereux, en particulier les effluents polluants, ont été récupérés par une société spécialisée et exportés en Nouvelle-Zélande. Les déchets admis ont fait l'objet d'analyses sur les chargements lors de leur réception à l'ISD selon les référentiels métropolitains définissant les méthodes et les critères d'analyse.
<b>EPLP :</b> quel a été le temps de réaction des autorités suite à l'incendie ?	Des investigations environnementales ont été réalisées dès que possible dans les milieux, en particulier lors du constat de la mortalité de poissons dans l'Anse Uaré, et en fonction des connaissances à acquérir préalablement sur les réseaux d'assainissement.

<p><b>EPLP :</b> Quels sont les résultats des investigations environnementales réalisées ? Serait-il possible de les communiquer ?</p> <p>Quelle quantité d'effluents a été récupérée ?</p>	<p>Lorsque les analyses seront terminées, les résultats seront mis en ligne sur le site internet de la province Sud.</p> <p>95 m<sup>3</sup> d'effluents ont été récoltés.</p>
<p>: Les coutumiers souhaitent que les résultats des analyses des échantillons sur les déchets acceptés à l'ISD.</p>	<p>Les résultats d'analyses seront mis en ligne sur le site internet de la province Sud.</p>
<p><b>EPLP :</b> quels produits ont été utilisés dans le cadre de la lutte contre les mouches et la lutte contre les odeurs ? En quelle quantité ? Les informations sur les produits utilisés peuvent-elles être transmises ?</p>	<p>DASS : les produits utilisés sont à base de deltaméthrine et l'ont été selon le même protocole que celui mis en place dans le cadre de la lutte anti-vectorielle.</p>
<p><b><i>EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES DE L'ARRETE DE L'ISD DE GADJI</i></b></p>	
<p><b>EPLP :</b> quelle est la composition du produit utilisé dans le cadre de la lutte contre les odeurs ?</p>	<p>Le produit est à base d'huiles essentielles. La fiche produit sera transmise à EPLP</p>
<p><b>EPLP :</b> pourquoi ne pas imposer des formes de recyclage à l'exploitant ?</p>	<p>La CSP a un projet de valorisation du biogaz avec une unité de 1 MégaWatt, projet désormais possible car le gisement de biogaz généré est devenu suffisant pour la mise en place d'une telle unité</p>
<p><b>EPLP :</b> les eaux sont-elles recyclées ?</p>	<p>Les eaux traitées sont pour partie réutilisées dans le cadre des réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie. L'autre partie est rejetée au milieu naturel dès lors que les valeurs réglementaires de rejet sont respectées.</p>
<p><b>EPLP :</b> quelle est le montant des garanties financières ?</p>	<p>Le montant des garanties financières, calculé sur la base de circulaires ministérielles, est indiqué à l'article 6 de l'arrêté complémentaire n°425-2016/ARR/DENV du 10/03/2016. Pour la période actuelle, le montant est de 312 622 000 XPF. Les garanties financières sont mobilisables en cas de défaillance de l'exploitant pour la surveillance du site, les interventions en cas d'accident susceptible d'affecter l'environnement ou de pollution, le réaménagement du site ainsi que la surveillance et le maintien en sécurité de l'installation. Elles sont révisées tous les 5 ans selon l'évolution du site et de l'indice BT 21.</p>
<p><b><i>POINTS A ABORDER AUX PROCHAINES REUNIONS DU CLIC</i></b></p>	
<p>- Bilan d'autosurveillance 2015</p>	

- Evolution de la réglementation métropolitaine relative aux installations de stockage des déchets non dangereux reprises pour l'actualisation de l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji
- Avancement du projet de stockage des cendres (ISSV)
- Suite de la saisine du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par la province sur les habitudes de consommation alimentaire

**Annexe : Liste des personnes présentes à la réunion du CLIC du 7 octobre 2015**

**Etaient représentés :**